REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2022

Nombre de me	mbres_		
en exercice	38		
présents	24		
absents ayant donné pouvoir ou			
procuration	13		
Absents	1		
Votants	37		
Pour	37		
Contre	0		
Abstention	0		
<u>Date de la con</u>	vocation_		
25 mars 2022			
Date d'afficha	<u>ge</u>		

04 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI

<u>Présents</u>: Michel GALINIER, Antoine OTTAVI, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, Jean Noël GUIDICI, André ROCCHI, Christian PAOLI, Jean Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD ANGELI, Philippe VITTORI, Jean Noël PROFIZI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés: François BENEDETTI par Louis VINCENTI.

Absents ayants donné pouvoir : Angèle MANFREDI à Ange PIERI, Marie MONTI FOUILLERON à Marie Toussainte SISTI, Xavier LUCIANI à

Dominique FRATICELLI, Marie Félicia CRISTOFARI à Antoine OTTAVI, Marion PAOLINI à Jean Noël GUIDICI, Julien PAOLINI à Ghjuvan Santu LE MAO, Anne Marie CHIODI à Agnulina ANDREANI, Muriele ELEGANTINI à André ROCCHI, Sébastien GUIDICELLI à Christian PAOLI, Lisa FRANCISCI à Jean Jacques FRATICELLI, Josette FERRARI à François TIBERI, Stella MORACCHINI à François TIBERI, Philippe SUSINI à Jacques BARTOLI.

Absents: Francis GIUDICI

Secrétaire de séance : Jean Marc PINELLI.

<u>Délibération n° 1322 Objet : Compte administratif Budget annexe Office du Tourisme</u> <u>Intercommunal 2021 (OTi)</u>

Le Compte Administratif retrace la réalité des écritures comptables en dépenses et en recettes. Il est le bilan financier de l'ordonnateur.

Le Compte Administratif de l'exercice 2021 reprend la décision budgétaire du 30 mars 2021 – vote du budget primitif 2021 – affection du résultat N-1.

Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir adopter le compte administratif 2021 de l'OTi.

REÇU EN PREFECTURE 1e 04/04/2022 Application agréée E-legalite.com

99_DE-02B-200033827-20220401-1322-DE

- -Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- -Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 mars 2021 approuvant le Budget primitif de l'OTi 2021,

Le président quitte la salle, la délibération est mise au vote

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte et vote le Compte Administratif de l'OTi 2021 arrêté comme suit

		Investissement En €	Fonctionnement En €	Total cumulé En €
RECETTES	Titre émis	11 000,00	389 187,36	400 187,36
DEPENSES	Mandat émis	19 620,00	260 745,09	280365,09
RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	Excédent		128 442,27	119 822,27
	Déficit	8 620,00		
REPORT DE L'EXERCICE 2020	Excédent			
	Déficit	3 239,81	108 001,12	
RESULTAT CUMULE	Excédent		20 441,15	8 581,34
	Déficit	11 859,81		

Extrait conforme au registre des délibérations de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu Le Président Francis GIUDICI

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous Préfecture le

le Président Francis GIUDICI